

Société

ACCÉDER AUX SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL : LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE ?

Émilie Agnoux, Émilie Nicot

22/06/2023

Principales usagères des services publics en milieu rural, les tâches domestiques et administratives leur incombant encore majoritairement, les femmes subissent les conséquences du manque d'effectifs, des fermetures et des réorganisations de certains services publics. Émilie Agnoux, co-fondatrice du think tank **Le sens du service public, et Émilie Nicot, attachée principale dans la fonction publique, analysent comment la disparition des services publics en milieu rural aggrave les inégalités femmes-hommes et formulent six pistes d'action pour tenir compte des impacts genrés de l'action publique.**

Le service public est souvent l'objet de débats sur son efficacité eu égard au niveau de dépense publique que nous y consacrons en France.

Le manque d'effectifs, les fermetures et les réorganisations de certains services publics, plus spécifiquement en zones péri-urbaines et rurales, nous interrogent sur les conséquences pour les Françaises et les Français, et sur les éventuels impacts en matière d'égalité au regard de l'inégale répartition des rôles au sein de la société. En effet, les femmes continuent majoritairement à avoir la charge des tâches domestiques et administratives¹.

Nous avons réalisé une enquête en ligne du 3 au 29 mai 2023 qui a recueilli plus de 300 réponses de la part de femmes vivant en milieu rural². Nous avons également pris appui sur des travaux universitaires et institutionnels auxquels nous faisons référence.

En dépit de la diversité des configurations locales, le service public en milieu rural apparaît clairement comme un enjeu général d'égalité et de qualité de vie en France, tout en comportant certains enjeux spécifiques en matière d'égalité femmes-hommes.

L'enquête qualitative révèle une satisfaction générale des femmes vivant en milieu rural en matière de présence des services publics. Retour plutôt rassurant, les répondantes considèrent avoir

globalement les services publics nécessaires à leur disposition, à l'exception de deux lacunes plus spécifiques qui constituent des facteurs aggravant les inégalités femmes-hommes :

- **la santé**, et la carence est encore plus importante sur l'accès à la santé sexuelle et reproductive des femmes (gynécologie, suivi de grossesse et accouchement notamment) ;
- **la formation**, enjeu pour évoluer professionnellement tout au long de sa vie, avec des zones rurales moins bien dépourvues en termes de proximité et de diversité de l'offre.

La nécessité d'améliorer l'organisation des services publics pour les rendre effectivement plus accessibles à tous devient ainsi d'autant plus forte que les femmes prennent davantage en charge la relation de service public et que leur temps apparaît fortement contraint du fait des temps de trajet plus conséquent en milieu rural.

Les principaux enjeux résident dans les horaires d'ouverture (plus réduits en zone rurale), le nombre et la qualification des personnels publics, et dans de nouvelles modalités de délivrance des services publics pour les rendre plus proches.

La dématérialisation, perçue soit comme une opportunité, soit comme de nouveaux freins pour accéder aux services publics, suppose de trouver un équilibre avec la garantie d'accéder à des ressources humaines expertes en cas de difficultés pour résoudre directement son problème ou finaliser un dossier.

La présente note s'attache à explorer l'accessibilité des services publics en milieu rural et met en évidence la prépondérance du rôle des femmes. Elle mériterait d'une part d'être mise en regard d'une analyse comparable sur l'accessibilité des services publics en milieu urbain et, d'autre part, d'associer davantage les hommes qui prennent eux aussi en charge une partie de la relation aux services publics, bien que ce soit le cas dans des proportions statistiquement moins élevées.

Des enjeux spécifiques d'égalité entre femmes et hommes

Les femmes assument majoritairement les démarches administratives et sont de fait les principales usagères des services publics

Plusieurs études ont déjà démontré l'inégale répartition des tâches au sein du foyer. Selon l'Insee, les femmes prennent en charge 64% des tâches domestiques et 71% des tâches parentales³.

Dans le cadre de notre enquête, 86,5% des répondantes déclarent être les principales personnes à

gérer les démarches administratives au sein du foyer et 91% à être le plus souvent en contact avec les services publics pour répondre aux besoins du foyer.

Pour l'école et les activités de loisirs/sport/culture, où plusieurs réponses étaient possibles, les femmes répondantes indiquent respectivement à 70% et 74,2% être la principale personne à y emmener les enfants (contre près de 34% pour le conjoint dans un cas, et 13,4% dans l'autre cas).

Dans son étude « « Je suis la secrétaire de la famille ! »⁴, Yasmine Siblot rappelle en effet « la complexité des rapports de genre » et la très grande diversité de situations qui peut exister au sein des foyers, démontrant « une mixité inégale », c'est-à-dire « un partage déséquilibré » dans la prise en charge des tâches administratives. Les femmes seraient de fait davantage préposées aux relations administratives nécessitant du temps de déplacement et d'attente au guichet.

La parentalité est un élément particulièrement impactant dans l'organisation familiale. La Drees a montré que les enfants ruraux (un enfant sur trois) sont plus éloignés des services et équipements (crèches, professionnels de santé, équipements culturels et sportifs). Les enfants ruraux disposent en moyenne de 8 places en crèche à moins de 15 minutes pour 100 enfants de moins de trois ans, contre 26 en milieu urbain. Les enfants ruraux résident en moyenne à 25 minutes en voiture d'un pédiatre contre 7 minutes en milieu urbain. Les collégiens des territoires ruraux isolés mettent en moyenne quatre fois plus de temps que les collégiens urbains pour se rendre dans leur établissement⁵.

Dès lors que les femmes assument toujours une part majoritaire des tâches liées à l'organisation familiale, la faiblesse du maillage en matière de services publics accentue les inégalités entre les femmes et les hommes, et ce de façon exponentielle selon le nombre d'enfants au sein du foyer : l'accès ou les temps d'accès aux modes de gardes d'enfant, aux centres de loisirs, la multiplicité de trajets sur plusieurs établissements scolaires selon l'âge des enfants au sein de la famille (école et collège par exemple) favorisent une charge organisationnelle qui contribue au recours au temps partiel faussement choisi⁶...

Par ailleurs, les difficultés organisationnelles des services publics impactent également la vie des Françaises et des Français, et plus spécifiquement celle des femmes : manque de personnel, professeurs absents non remplacés, etc., entraînent la nécessité de poser des congés ou des RTT, de renoncer à une activité professionnelle ou de passer à temps partiel, ce que les répondantes nous confirment par ailleurs. Parmi les sondées interrogées, 65% des femmes à temps partiel déclarent l'être pour des contraintes liées à l'organisation de la vie de famille.

Et si le télétravail a permis – pour les salarié-e-s exerçant une profession où il est possible d’y avoir recours – une réorganisation dans la répartition entre la vie personnelle et professionnelle, les récentes études montrent que le télétravail pénalise davantage les femmes entre charge mentale, gestion des tâches domestiques et parentales, etc.⁷

Certains besoins spécifiques des femmes sont mal couverts par les services publics : la santé et la formation

Le sentiment d’une dégradation générale des services publics est assez largement partagé au sein de la population française et particulièrement dans les territoires désertés par un certain nombre de services publics. D’après une étude de l’Ifop pour Familles rurales et l’Agence nationale de la cohésion des territoires en partenariat, plus de 6 ruraux sur 10 ont le sentiment que l’accès aux services publics s’est dégradé⁸. Mais la satisfaction générale à l’égard des services publics est dans notre enquête plus nuancée de la part des répondantes⁹.

Les territoires ruraux accueillent 11 millions de femmes, soit une femme sur trois. L’Association des maires ruraux de France (AMRF) rappelle que deux bassins de vie ruraux sur trois manquent de médecins généralistes et que, dans ces bassins de vie, un médecin généraliste couvre en moyenne 30 km² (contre 5 km² dans les bassins urbains)¹⁰.

Le manque de médecins généralistes a des conséquences d’autant plus fortes qu’ils apparaissent, avec les sage-femmes, comme les premiers interlocuteurs des femmes en matière de droits sexuels et reproductifs. À cela vient s’ajouter une plus forte carence en spécialistes, notamment de gynécologues, davantage présents en zone urbaine. 63,6% des répondantes déclarent ne pas avoir accès rapidement et facilement à une offre de soins adaptée.

Au-delà des problématiques d’organisation, le difficile accès à des professionnels de santé dégrade la santé des femmes. L’ARS d’Île-de-France relaie par exemple une surmortalité de 11% liée au cancer du sein chez les femmes des communes rurales par rapport à la moyenne régionale¹¹.

Le manque de pédiatres pèse également davantage sur l’organisation des femmes, étant donné qu’elles prennent majoritairement en charge les rendez-vous médicaux pour leurs enfants. Une mère de famille nous a ainsi expliqué les incidences très fortes qu’elle doit gérer quand son fils est régulièrement malade et qu’elle doit faire 40 minutes de trajet pour se rendre à Rennes pour accéder à un professionnel de santé.

Autre point d’alerte relevé dans notre enquête, la question des maternités. Leur nombre a diminué

de plus de 30% depuis le début des années 2000 et la part des femmes en âge de procréer résidant à respectivement plus de 30 minutes et plus de 45 minutes d'une maternité a augmenté, avec des disparités selon les départements¹². Pourtant, et malgré les grandes difficultés que rencontre l'hôpital public, les femmes restent fortement attachées à des maternités de proximité ainsi qu'à l'hôpital public¹³.

En matière de formations adaptées pour elles ou leurs enfants, les femmes de notre enquête expriment un niveau de satisfaction très négatif. Sur 312 répondantes, 216 considèrent que l'offre de formation supérieure ou professionnelle à proximité ne répond pas à leurs besoins et seulement 36 que c'est le cas (60 répondant n'être pas concernées). C'est également valable dans les mêmes proportions pour l'offre de formation supérieure (post-bac) pour leurs enfants.

Les jeunes femmes de territoires ruraux sont ainsi davantage amenées à quitter leur commune faute d'une offre de formation ou d'un emploi correspondant à leurs aspirations, ou doivent se satisfaire de l'offre de formation proposée sur place, qui les cantonne régulièrement à des métiers moins socialement valorisés. Les reconversions professionnelles sont rendues plus difficiles ou imposent un déménagement en ville. Les réseaux professionnels et entrepreneuriaux spécifiquement féminins font aussi défaut¹⁴.

Des violences sexistes et sexuelles « plus silencieuses »

À la campagne, « les violences faites aux femmes sont plus silencieuses », comme l'a exprimé l'une des participantes à notre enquête. 50% des féminicides sont ainsi commis en milieu rural et seulement un quart des appels pris en charge par le numéro 3919 proviennent d'un département essentiellement rural¹⁵.

L'interconnaissance et la proximité jouent en effet sur la capacité des femmes à parler et demander de l'aide. Sorties de l'invisibilisation, les femmes expriment des effets ambivalents liés à #MeToo, entre prise de conscience et libération de la parole d'un côté, masculinisme exacerbé de certains hommes et tensions de l'autre côté¹⁶.

Notre think tank [Le Sens du service public](#) a ainsi pu mettre en valeur le rôle des services publics dans la prise en charge des violences sexistes et sexuelles lors d'une précédente publication sur le sujet en février 2023¹⁷.

Même si la majorité des répondantes (208 sur 312) indiquent avoir accès à la gendarmerie, la question de l'éloignement des tribunaux, la contrainte sociale (stéréotypes de genre ancrés, auto-

censure, etc.), l'isolement géographique comme la faible présence d'associations spécialisées davantage présentes dans les plus grandes villes montrent les progrès immenses qu'il reste à réaliser pour mieux prendre en charge ces violences spécifiques. Il faut ainsi rappeler que seulement 12% des femmes victimes de tentatives de viol ou de viol portent plainte¹⁸.

L'ensemble de ces problématiques semble d'autant moins pris à bras le corps par les politiques publiques que les femmes sont moins présentes à certaines fonctions de représentation politique¹⁹, à l'instar des intercommunalités, qui jouent pourtant un rôle de plus en plus important dans les campagnes françaises.

Les enjeux d'organisation des services publics en milieu rural

Des services publics locaux de proximité plébiscités, des services publics de l'État éloignés et insatisfaisants²⁰

Éloignement ne signifie pas isolement, et la proximité avec une commune offrant un certain nombre d'aménités peut permettre de répondre à un certain nombre de besoins du quotidien. Globalement, dans le cadre de notre enquête, la proximité d'une commune de moins de 2500 habitants permet à 70% des répondantes d'avoir accès à la plupart des services publics dont elles ont besoin (80% si on inclut les communes entre 2 500 et 5 000 habitants). L'accessibilité ne se limite pas non plus à la question de la distance géographique.

Deux types de services publics semblent se dégager :

- d'un côté, des services locaux de proximité accessibles, qui se sont diversifiés, avec une plus grande polyvalence de missions de service public (mairie, agence postale, école, gendarmerie, sport, culture...);
- de l'autre côté, des services publics qui se sont éloignés et dégradés (services de l'État²¹ – CAF, CPAM, Pôle Emploi²², tribunal –, démarches dématérialisées, maternités, spécialistes en santé – gynécologues, pédiatres, opticiens, dentistes...) ou qui ne répondent pas toujours aux besoins de ces territoires (formation supérieure des jeunes et des femmes, accompagnement dans l'emploi, aide à l'entrepreneuriat, transports collectifs, modes de garde collectifs).

L'épidémie de Covid-19 a pu accentuer certaines difficultés d'accès, en particulier pour les services de l'État avec des démarches dématérialisées généralisées et complexes, une restriction de l'accès (horaires réduits) et un sentiment de « déshumanisation » de la relation de service public, comme

nous le confirment les femmes interrogées. Près de 65% d'entre elles ont constaté des changements durant et après l'épidémie de Covid-19.

Les dispositifs mis en place par l'État en partenariat avec les collectivités ne semblent répondre qu'imparfaitement aux besoins, l'une des répondantes ayant indiqué que « les Maisons France Services remplacent désavantageusement un grand nombre de services de proximité ». Il n'y aurait ainsi pas tant besoin de médiateurs de service public que de personnels compétents, accessibles physiquement et disponibles rapidement pour traiter le besoin précis.

Plusieurs études ont démontré la plus grande précarité des femmes en zone rurale²³ (emploi à temps partiel, davantage au chômage que les hommes ruraux, isolement, perspectives d'emploi réduites, contrats précaires, horaires de travail irréguliers...), c'est dire les besoins spécifiques non couverts, mais aussi les risques de non-recours aux dispositifs²⁴.

Les femmes agentes publiques se retrouvent, par ailleurs, aussi bien souvent en première ligne pour pallier sur le terrain les dysfonctionnements et les choix d'organisation des services publics²⁵. Elles doivent dès lors faire preuve d'inventivité, de polyvalence, ne pas compter leur temps, rendre des services, trouver des solutions, recueillir le mécontentement voire faire face à la violence des usagers...

À l'inverse, souvent à taille humaine, les services publics locaux en milieu rural permettent d'avoir le même interlocuteur pour ses démarches, des temps d'attente moins longs, une meilleure prise en compte des besoins des usagers.

Comme nous le constatons dans notre enquête, l'offre de service en matière culturelle et sportive s'avère quant à elle diversifiée et appréciée, d'abord grâce à la possibilité de pratiquer des activités en extérieur, ensuite par le maillage en équipements publics (médiathèques, piscines, salles municipales, dispositifs itinérants de type médiabus, microfolies...). L'engagement bénévole y tient une place importante et engage le citoyen dans la vie collective.

Deux principales contraintes cumulées : horaires et distance aux services publics dans des territoires à faible offre de transports collectifs

La principale difficulté en milieu rural reste encore liée à la mobilité contrainte, avec 80% des déplacements en voiture. Il est donc obligatoire d'y détenir le permis de conduire, *a fortiori* pour les femmes, qui font plus souvent « le taxi » pour les enfants par exemple.

Les horaires des services publics apparaissent clairement comme l'un des principaux freins d'accès aux services publics : près de 70% des femmes répondant à notre enquête jugent que les horaires des services publics ne sont pas adaptés à leurs contraintes professionnelles.

Certes, ce décalage entre les horaires des services publics et les horaires professionnels n'est pas propre à la campagne. En revanche, force est de constater l'effet de ciseau en milieu rural avec d'un côté des plages horaires d'ouverture plus réduites et de l'autre côté des temps de trajet plus longs entre le domicile, le lieu de travail et les services publics. Les femmes répondantes disent que ce sont les horaires (226 répondantes), puis la durée du temps de trajet (126 réponses), et enfin l'absence ou l'insuffisance des transports collectifs (81 réponses) qui sont les principaux freins à l'accès aux services publics en physique.

Pour les démarches en ligne, si l'on isole les répondantes ne rencontrant pas de difficultés, majoritaires dans notre échantillon, le manque de maîtrise ou la complexité des démarches ainsi que la défaillance de la connexion Internet arrivent dans les premières difficultés mentionnées. Plus que la critique des limites inhérentes aux procédures dématérialisées, c'est bien la plus grande difficulté à accéder à un agent public en capacité de répondre rapidement et précisément aux besoins qui apparaît comme une grande source d'insatisfaction.

De fait, les carences des institutions publiques engendrent des coûts²⁶, avec notamment un coût financier quand il faut se déplacer loin et plusieurs fois en voiture, moins de temps de sommeil ou encore des choix professionnels contraints. 65,8% des femmes à temps partiel de notre enquête indiquent que ce mode d'organisation est lié à des contraintes d'organisation de la vie de famille et, pour près de 60% de l'ensemble des femmes répondantes, l'organisation des services publics a un impact sur leur métier ou leur temps de travail. La Drees a ainsi mis en avant le « coût » lié à la garde d'enfants en milieu rural (recours à une assistante maternelle, plus onéreux que la crèche, recours à la solidarité familiale), où les horaires de travail atypiques sont par ailleurs plus répandus²⁷.

Ces éléments de constat ne sont pas le fruit du hasard. Ils s'inscrivent dans des évolutions sociétales plus globales (place des femmes dans la société et notamment au sein du marché du travail, démographie des territoires, choix résidentiels, marché du travail...), mais aussi des choix de politiques publiques et d'organisation des services publics.

Refonder les services publics par la base en prenant en compte

les impacts genrés de l'action publique²⁸

Traiter la question des services publics en milieu rural et prendre le point de vue des femmes permettrait d'appréhender la refondation des services publics à l'aune des impératifs d'égalité, d'universalité et d'accessibilité. Résoudre les problématiques rencontrées par les femmes, c'est améliorer le fonctionnement de la société dans son ensemble au vu des rôles sociaux qu'elles endossent au quotidien.

Quelques principes devraient selon nous présider à l'immense chantier de reconstruction des services publics :

- **la proximité et la plasticité des modalités d'action publique en fonction des territoires**, en renforçant le rôle des échelons locaux ;
- **l'approche globale du parcours des usagers et des usagères**, chaque service public ayant un impact sur les autres ;
- **l'exemplarité des services publics envers les agents et les usagers, notamment en matière de violences sexistes et sexuelles** ;
- **la prise en compte de l'évolution des services publics pour les agents du service public**, afin que cela ne se traduise pas par des conditions de travail ou de reconnaissance moins favorables, en particulier pour les femmes travaillant dans la fonction publique ;
- **la garantie de la capacité des services publics à disposer des personnels qualifiés et en nombre suffisant pour répondre aux besoins.**

Développer la mobilité des services publics et accompagner la mobilité des usagers

Pour améliorer l'accessibilité des services publics dans des zones faiblement pourvues en transports en commun, le développement des services publics itinérants ou des permanences de proximité apparaît comme des solutions plébiscitées.

Dans l'autre sens, les acteurs publics devraient faciliter davantage la mobilité des usagers et usagères de services publics :

- soit en compensant les frais de transport (ex : chèque mobilité sur le modèle des bons de transport qui existent dans le domaine médical pour les services publics éloignés) ;
- soit en développant les solutions de transport (transports en commun, transport à la demande, meilleur cadencement des transports (ex : des bus qui passent toutes les 15

minutes, des bus qui ne sillonnent pas des dizaines de kilomètres avec détours avant d'arriver à destination) ;

- soit en mutualisant les solutions de transport (ex : bus affrété pour emmener les enfants vers des centres de loisirs, bus affrété pour consulter des professionnels de santé ou accéder à une offre culturelle dans des zones mieux dotées).

Prendre appui sur les structures de proximité communale

Le désengagement de l'État s'est traduit par une délégation de service et de coûts auprès des collectivités, et notamment des communes. En complément des Maisons France Services, il semble nécessaire de développer plus de services dans les mairies, de renforcer le rôle, la reconnaissance et la formation des secrétaires de mairie, et de compenser à sa juste valeur le coût du retrait de l'État auprès des communes et des acteurs de terrain.

Les équipements publics de proximité, encore nombreux, peuvent également servir de base avancée pour déployer de nouveaux usages et services, à l'instar des locaux et des cours d'école, par exemple pour faire du soutien à la parentalité.

L'impact de la parentalité sur la vie des parents et en particulier sur celle des femmes suppose aussi que plus de solutions de garde accessibles physiquement et financièrement soient prises en charge (crèches municipales, intercommunales ou départementales, MAM, RAM...).

L'échelon intercommunal pourrait également jouer un rôle beaucoup plus fort pour organiser, en lien avec le département, la mise en réseau et l'accessibilité des services publics sur un bassin de vie, mais aussi apporter une offre d'ingénierie aux communes, en particulier pour mieux capter les financements européens.

Les Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) – centres de ressources, de documentation et de formation – sont, par ailleurs, des acteurs fondamentaux et constituent un levier essentiel dans la prise en charge des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.

Adapter les horaires des services publics aux contraintes professionnelles tout en tenant compte des impacts pour les agents du service public

L'ensemble des services publics doit questionner ses modalités d'organisation à l'aune des enjeux d'égalité et d'accessibilité. Le chantier des horaires d'ouverture des services publics doit

être inscrit à l'agenda politique : journées continues, ouverture le week-end, de temps en temps en soirée... tout en prenant en considération les conditions de travail et de rémunération des agents publics.

Pour faciliter les démarches, les services publics devraient également proposer des modes d'accueil et de garde d'enfants lorsque cela est possible (espace dédié, personnel dédié, partenariats...).

À l'inverse, pour mieux concilier vie privée et vie professionnelle, les pouvoirs publics pourraient inciter administrations et acteurs privés à donner plus de liberté d'organisation aux salariés et agents publics (semaine de quatre jours, télétravail, flexibilité des horaires et des plannings de travail, autorisation de réaliser certaines démarches pendant le temps de travail de manière encadrée...).

Rematéraliser la relation de service public

La dématérialisation a apporté des bénéfices, notamment pour les Français à l'aise avec le numérique, mais présente aussi des désavantages. Celle-ci ne devrait jamais être contrainte.

S'il est indispensable de poursuivre l'amélioration des procédures dématérialisées²⁹, il devient urgent de systématiser la possibilité d'avoir accès rapidement et en physique à une personne experte et formée³⁰, avec ou sans RDV³¹.

Il nous faut ainsi préserver une diversité d'accès aux services administratifs et améliorer la prise en charge téléphonique³², en introduisant la possibilité de traiter entièrement le dossier à distance par téléphone.

Pour faire face au manque de professionnels dans les services publics, des mesures significatives pour améliorer l'attractivité, la mixité, les rémunérations et les conditions de travail sont indispensables.

Donner la priorité à la santé et la formation des femmes

Les pouvoirs publics se sont emparés de la question des déserts médicaux mais les impacts spécifiques sur la vie des femmes n'apparaissent pas clairement. Les élus locaux comme les habitants des territoires affectés plaident pour des mesures fortes d'incitation voire de contrainte à l'installation de professionnels de santé. Le sujet de la gynécologie et de la pédiatrie mériterait au moins autant d'attention que celui des généralistes. La question de la réouverture des maternités

et des centres de santé sexuelle et reproductive ou celle de la création d'autres dispositifs de proximité alternatifs demeurent également un enjeu en raison des inégalités territoriales de l'offre de soins.

Nous pourrions également donner une place plus centrale à d'autres professionnels de santé (sages-femmes, infirmiers et pharmaciens), à condition qu'ils soient formés aux problématiques spécifiques des femmes.

Du côté de la formation, un plus fort volontarisme des acteurs publics pour relocaliser une offre diversifiée et de qualité apparaît crucial (décentralisation des écoles, mobilité des formateurs dans une démarche d'aller vers, nouveaux formats de formation, plus courts, en visio..). Les dispositifs d'aide à l'emploi doivent aussi renouer avec la proximité pour offrir d'autres opportunités aux femmes et rééquilibrer la répartition des rôles sociaux (Pôle Emploi³³, lieux et réseaux de femmes entrepreneures...).

Développer l'écoute démocratique et évaluer l'impact des organisations, réorganisations et implantations des services publics, notamment à l'aune des inégalités de genre

Afin de limiter les impacts négatifs pour les femmes mais aussi pour l'ensemble des usagers, il devrait être impératif d'associer systématiquement les principaux concernés à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans une approche de parcours usagers qui ne sépare pas les différentes dimensions de la vie sociale ni les différents services publics.

L'exemple de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles démontre à quel point l'intervention coordonnée des différents services publics s'avère déterminante (gendarmerie, justice, aides sociales, municipalité, professionnels de santé, associations...).

Plus spécifiquement, l'Agenda rural³⁴ doit intégrer une forte dimension de genre afin de ne pas reproduire les biais dans l'organisation des services publics et dans les réponses aux besoins de ces territoires.

L'information sur l'offre existante de services publics ou sur les démarches administratives, délivrés par des acteurs publics ou privés, peut encore être améliorée, y compris en visio avec des experts ou *via* des formats vidéo sur les sites Internet.

Toute évolution des services publics devrait par ailleurs se déployer dans le cadre d'une vision

pluriannuelle et transversale, en associant l'ensemble des acteurs participant à des missions d'intérêt général, associations comprises (Planning familial, missions locales, CIDFF, Femmes solidaires...).

Conclusion

Nous avons désormais besoin de franchir une nouvelle étape dans l'égalité entre les femmes et les hommes et dans l'égalité tout court. Il faut bien sûr distinguer ce qui relève de l'organisation propre aux services publics, de la répartition genrée des rôles dans la société et au sein des couples, des contraintes propres à certains types de territoires.

Pour autant, les services publics disposent de nombreux leviers pour participer à cette longue quête de l'égalité, par les dispositifs qu'ils délivrent mais aussi par leurs modalités d'organisation. Longtemps passée sous silence, cette responsabilité des administrations dans la permanence d'inégalités doit aujourd'hui être prise au sérieux.

Le renouveau des services publics devra nécessairement passer par une meilleure intégration du vécu spécifique des personnes et par la reconnaissance du temps humain de prise en charge des besoins sociaux et de coordination entre acteurs face à des problématiques complexes.

C'est en prenant en compte ces besoins spécifiques que l'on parviendra à améliorer la vie des femmes, de leurs enfants, de leur entourage et de l'ensemble de la société tout en repensant la répartition des tâches domestiques et administratives qui doivent être rééquilibrées au sein des couples. Et ainsi apporter une réponse concrète au grand ressentiment qui gagne les campagnes françaises.

1. « [Le partage des tâches domestiques et familiales ne progresse pas](#) », Observatoire des inégalités, 5 mai 2020.
2. Sondage en ligne qui a recueilli 312 réponses de femmes résidant dans 72 départements différents. Les résultats de ce sondage doivent être pris pour ce qu'ils sont en prenant en considération les biais méthodologiques de l'enquête en ligne ainsi que la représentativité non corrigée de l'échantillonnage.
3. Clara Champagne, Ariane Pailhé et Anne Solaz, « [Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?](#) », Insee, 29 octobre 2015.
4. Yasmine Siblot, « [Je suis la secrétaire de la famille ! La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource](#) », Cairn, 2006.
5. Pauline Virost, « [Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ?](#) », Drees, 24 mars 2021.
6. Pour rappel, une femme sur quatre travaille à temps partiel contre moins d'un homme sur dix, voir « [Le temps partiel](#) », Dares, 28 avril 2022.
7. Anne Lambert, Joanie Cayouette-Remblière, Élie Guéraud, Catherine Bonvalet, Violaine Girard, Guillaume Le Roux et

- Laetitia Langlois, « **Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français** », Ined, juillet 2020.
8. « **Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie face aux défis des transitions** », Ifop, janvier 2021.
 9. Dans notre enquête, environ la moitié des répondantes sont satisfaites des services publics, l'autre moitié étant non satisfaite (42%) ou sans avis (10%).
 10. « **Études sur la santé en milieu rural – analyse de la répartition des médecins à l'échelle de bassins de vie** », AMRF, septembre 2022.
 11. Ce chiffre est issu du rapport du Centre Hubertine Auclert, « Femmes et ruralité – pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les territoires ruraux franciliens », publié en 2019, à la page 85 qui se réfère à des chiffres fournis en 2019 par l'Observatoire régional de la santé, « **Les espaces ruraux d'Île-de-France** », page 12.
 12. « **La part des femmes en âge de procréer résidant à plus de 45 minutes d'une maternité augmente entre 2000 et 2017** », Drees, juillet 2021.
 13. Près de 70% des répondantes à notre enquête disent préférer la petite structure de proximité pour accoucher contre seulement près de 14% préférant la grande maternité et plus de 12% n'ayant aucune préférence.
 14. Voir les travaux menés par Yaëlle Amsellem-Mainguy, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.
 15. Chiffres issus du rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat « **Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité** », octobre 2021.
 16. Pour aller plus loin sur ce sujet, la Fondation Jean-Jaurès a notamment publié « **Fractures françaises : #MeToo, une prise de conscience collective face aux violences sexistes et sexuelles** », Amandine Clavaud, octobre 2022.
 17. Voir **Communiqué de presse**, Le Sens du service public, 14 juin 2023.
 18. Chiffres du ministère de l'Intérieur, [arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr).
 19. 20% des communes, 11% d'intercommunalités, 20% des départements, 5 régions sur 18 sont dirigées par des femmes. 35 % des conseillers communautaires sont des femmes.
 20. Comme l'indique le rapport de la Cour des comptes de mars 2019, « **L'accès aux services publics dans les territoires ruraux** », cette politique de différenciation dans le maillage et l'accessibilité aux différents services publics et de report vers des procédures dématérialisées est parfaitement assumée.
 21. 11 000 postes ont été supprimés en dix ans au sein de l'administration territoriale de l'État, selon un rapport de la Cour des comptes « **Les effectifs de l'administration territoriale de l'État** », 31 mai 2022.
 22. Devenu récemment France Travail.
 23. Voir en cela Gwendoline Lefebvre, « **Les femmes en grande précarité en zone rurale** », Fondation Jean Jaurès, 7 mai 2019 ou encore la Drees, « **Conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale : des inégalités par rapport aux hommes ruraux et aux urbaines** », juillet 2020.
 24. Voir en cela l'article de Clara Deville, « **Politique de l'absurde – Le numérique et l'accès aux droits sociaux** », La Vie des idées, 2 mai 2023.
 25. Dans leur ouvrage *Des femmes qui tiennent la campagne* (La Dispute, 2022), Sophie Orange et Fanny Renard montrent à quel point l'organisation sociale des campagnes repose en grande partie sur les femmes : secrétaires de mairie, ATSEM, gardes d'enfants, agentes de médiathèques...
 26. Dans « **Le coût d'être mère** » (Observatoire de l'émancipation économique des femmes, Fondation des Femmes, 2 juin 2023), les autrices Lucile Quillet et Lucile Peytavin rappellent que 160 000 parents sont sans solution de garde et expliquent le coût psychologique, physique, temporel, professionnel et financier de la maternité pour les femmes.
 27. Pauline Virot, « **Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ?** », Drees, 24 mars 2021.
 28. Les propositions émanent de dispositifs expérimentaux existants, de rapports institutionnels, de propositions formulées par les répondantes à notre enquête et de membres du think tank Le Sens du service public. Nous renvoyons notamment

- aux 70 recommandations formulées dans le rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat « **Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité**, octobre 2021.
29. Le Sens du service public a formulé **35 mesures pour une dématérialisation inclusive**.
 30. Une autre répondante a mentionné : « le guichet unique pour tout n'est pas une solution (France Services, France Travail...). On se retrouve avec des personnes qui "connaissent tout" et donc rien à la fois ».
 31. L'une des répondantes à l'enquête a indiqué « il faut prendre rendez-vous pour tout maintenant ».
 32. Le « **palmarès des services publics** » réalisé par notre think tank Le Sens du service public a révélé que les usagers sont plus satisfaits par les services publics qui ont conservé des guichets et accueils physiques et que 52% des répondants sont insatisfaits à la suite d'un contact téléphonique avec un service public. Sondage en partenariat avec OpinionWay, la Fondation Jean Jaurès, la Casden et la MNT, avril 2023.
 33. Moins de 20% des bassins de vie ruraux disposent d'agences ou de relais Pôle Emploi contre plus de 50% des bassins urbains intermédiaires, d'après l'Insee, « **Le nouveau zonage en bassins de vie 2022 : 1700 bassins de vie façonnent le territoire national** », avril 2023.
 34. Nous rejoignons en cela la proposition formulée par la délégation aux droits des femmes du Sénat.